



85, rue nationale
B.P. 26
32201 GIMONT CEDEX

Tel : 05 62 67 70 02
Email : gimont@wanadoo.fr

Fiche d'inscription

Aux temps d'animations extrascolaires (ALSH)*

Aux Temps d'Animations Périscolaires (TAP/ALAE)**

A la restauration scolaire

Nom et prénom de l'enfant :

Adresse :

Date de naissance :

Ecole :Classe : Nom de l'enseignant

Coordonnées des parents ou du représentant légal

Fournir un ou les justificatifs de domicile et photocopie du livret de famille entier.

Je soussigné(e) (Nom, prénom responsable 1 de l'enfant)

Adresse :

.....

Portable : Domicile : Bureau :

Adresse mail :

Profession :

Je soussigné(e) (Nom, prénom responsable 2 de l'enfant) :

Adresse : (si différente du responsable n°1)

.....

Portable : Domicile : Bureau :

Profession :

Adresse mail pour correspondance :

Situation familiale : marié(e) concubinage séparé(e) divorcé(e) Pacsé(e).

Préciser qui a la garde de l'enfant***: Père Mère Les deux

Fournir la copie du jugement concernant l'exercice de l'autorité parentale et le droit de garde délivré par le Tribunal de Grande Instance.

*****Pour les parents séparés, chaque parent utilisateur du service doit remplir une fiche d'inscription.**

Autre représentant légal :

Nom :Prénom :

Adresse :

Portable : Domicile : Bureau :

Adresse mail :

Tournez SVP

*ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

** TAP : Temps d'Animation Périscolaire - ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

Tarification

Je suis allocataire CAF : J'autorise le service facturation de la mairie à accéder au service CAFPRO afin de connaître mon quotient familial et d'appliquer le tarif correspondant.

Je dépends d'une autre caisse : je transmets mon dernier avis d'imposition ou de non imposition (N-1) et ma participation sera calculée en fonction de mes ressources.

Je ne souhaite pas communiquer mes ressources : Le tarif appliqué sera le plus élevé soit le tarif 7 du tableau des tarifs retenus.

Temps d'Animations Périscolaires (TAP et ALAE matin, midi et soir) **UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS INSCRITS AUX ECOLES PUBLIQUES**

Le TAP fonctionne lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 à 17h00. Il est gratuit.

Pour l'école maternelle, vous pouvez récupérer votre enfant à tout moment.

Pour l'école élémentaire, les enfants inscrits aux TAP ne pourront en aucun cas quitter les ateliers avant 17H.

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux TAP, sont récupérés par leurs parents et leur sortie est définitive à 16h15.

Mon enfant participera au TAP toute la semaine :

Oui Non

Mon enfant participera au TAP le :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Il participera aux cycles : 1 2 3 4 5

(1 De septembre aux vacances de la Toussaint / 2 De la Toussaint aux vacances de Noël / 3 De Noël aux vacances d'Hiver / 4 Des vacances d'hiver aux vacances de Pâques / 5 Des vacances de Pâques aux vacances d'été)

Mon enfant prendra le bus après l'école :

Oui Non

Après les TAP, j'autorise mon enfant à rentrer seul à 17h00 :

Oui Non

Il fréquentera l'accueil périscolaire (ALAE matin et/ou midi et/ou soir):

Oui Non

Mon enfant participera à l'ALAE le :

<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin
Lundi <input type="checkbox"/> Midi	Mardi <input type="checkbox"/> Midi	mercredi <input type="checkbox"/> Après-midi	Jeudi <input type="checkbox"/> Midi	Vendredi <input type="checkbox"/> Midi
<input type="checkbox"/> Soir	<input type="checkbox"/> Soir		<input type="checkbox"/> Soir	<input type="checkbox"/> Soir

Restauration scolaire

L'inscription de votre enfant à la cantine est obligatoire. Cette inscription se fait tout le long de l'année où lors des permanences d'inscription organisées à cet effet

*La réservation des jours doit être faite au préalable, **5 jours consécutifs avant au minimum**, en fonction de vos besoins, en Mairie ou à la Maison de l'Enfance et de Loisirs.*

Mon enfant déjeunera régulièrement Il déjeunera occasionnellement

La collectivité s'engage à accueillir les enfants allergiques ou ayant des repas spécifiques. Au préalable, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être retiré en Mairie et retourné complété pour validation.

Tournez SVP

Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE du mercredi après-midi)

L'inscription de votre enfant à l'ALAE est obligatoire. Cette inscription se fait tout le long de l'année où lors des permanences d'inscription organisées à cet effet

La réservation des jours doit être faite au préalable, **5 jours consécutifs avant au minimum**, en fonction de vos besoins, en Mairie ou à la Maison de l'Enfance et de Loisirs.

Le tarif est établi en fonction du quotient familial et de la fréquentation des séquences souhaitées (le matin et/ou le midi et/ou le soir et/ou le mercredi après-midi).

La réservation peut se faire en Mairie ou à la Maison de l'Enfance et de Loisirs.

Le mercredi, mon enfant mangera à la cantine et restera à l'accueil de loisirs.

Oui non

Je viendrai chercher mon enfant après le repas le mercredi.

Oui Non

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'inscription de votre enfant à l'ALSH est obligatoire. Cette inscription se fait tout le long de l'année où lors des permanences d'inscription organisées à cet effet

La réservation des jours doit être faite au préalable, **15 jours avant le début des vacances scolaires** à la Maison de l'Enfance et de Loisirs.

Les programmes et les fiches d'inscriptions vous seront transmis par email ou par courrier.

Le tarif est établi en fonction du quotient familial et de la fréquentation.

Activités proposées sur tous les temps d'animation

J'autorise la municipalité à accompagner mon enfant sur les lieux d'activités (activités sur des sites hors de l'école ou de l'ALSH) :

Oui Non

J'autorise la municipalité à prendre en photo mon enfant dans le cadre des animations des TAP/ALAE/ALSH et à utiliser ces photographies dans les différentes publications de la ville, sur une durée indéterminée :

Oui Non

J'autorise mon enfant à prendre le bus ou le véhicule de transport municipal lors des sorties ALAE/ALSH

Oui Non

Je soussigné(e),

- Déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier,
- Accepte les règlements intérieurs et m'engage à les respecter,
- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités,
- M'engage à signaler toutes modifications (adresse, garde de l'enfant, ...)

Fait à....., le.....

Signature

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé ») :

Date d'enregistrement dans le service :

Directrice des services enfance : Fabienne MIRADA : 05.62.67.17.01 - gimontclsh@orange.fr

Secrétaire des services enfance : Karine FINAZZI : 05.62.67.17.01 / secretariat.alae-alsh@orange.fr

Accueil du public (seulement pour la réservation du service enfance) en Mairie : Claudine VIGNERES et/ou Sophie DUTRULLE : 05.62.67.70.02.
[/restauration@gimont.fr](mailto:restauration@gimont.fr)